



R A P P O R T — A N N U E L  
2 0 2 4

A G I R

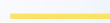
R A S S E M B L E R

P A R T A G E R





R A P P O R T



A N N U E L

2 0 2 4

# L' A A M

## R E P R É S E N T E

### L E S A S S U R E U R S

### M U T U A L I S T E S

Créée le 18 mai 2016, l'AAM – Association des Assureurs Mutualistes – regroupe les mutuelles d'assurance également réunies au sein de France Assureurs. L'association promeut les spécificités mutualistes de ses 31 adhérents et membres partenaires, représentant 93 sociétés.

La principale mission de l'AAM consiste à promouvoir les valeurs mutualistes, de solidarité, proximité et démocratie. Son action vise à défendre et représenter les intérêts spécifiques des assureurs mutualistes. Elle coordonne les actions de ses membres en France ainsi qu'au niveau de l'Union européenne. L'AAM développe des synergies entre ses adhérents en proposant des services, des outils d'informations et des actions en commun. Elle veille à la bonne articulation des travaux de l'AAM avec ceux d'autres organisations représentatives, en particulier de l'Économie sociale et solidaire.

1

## **AGIR**

ENSEMBLE

• [p.6](#)

2

## **RASSEMBLER**

DANS NOTRE  
DIVERSITÉ

• [p.16](#)

3

## **PARTAGER**

NOS VALEURS

• [p.24](#)

1

---

**A G I R**

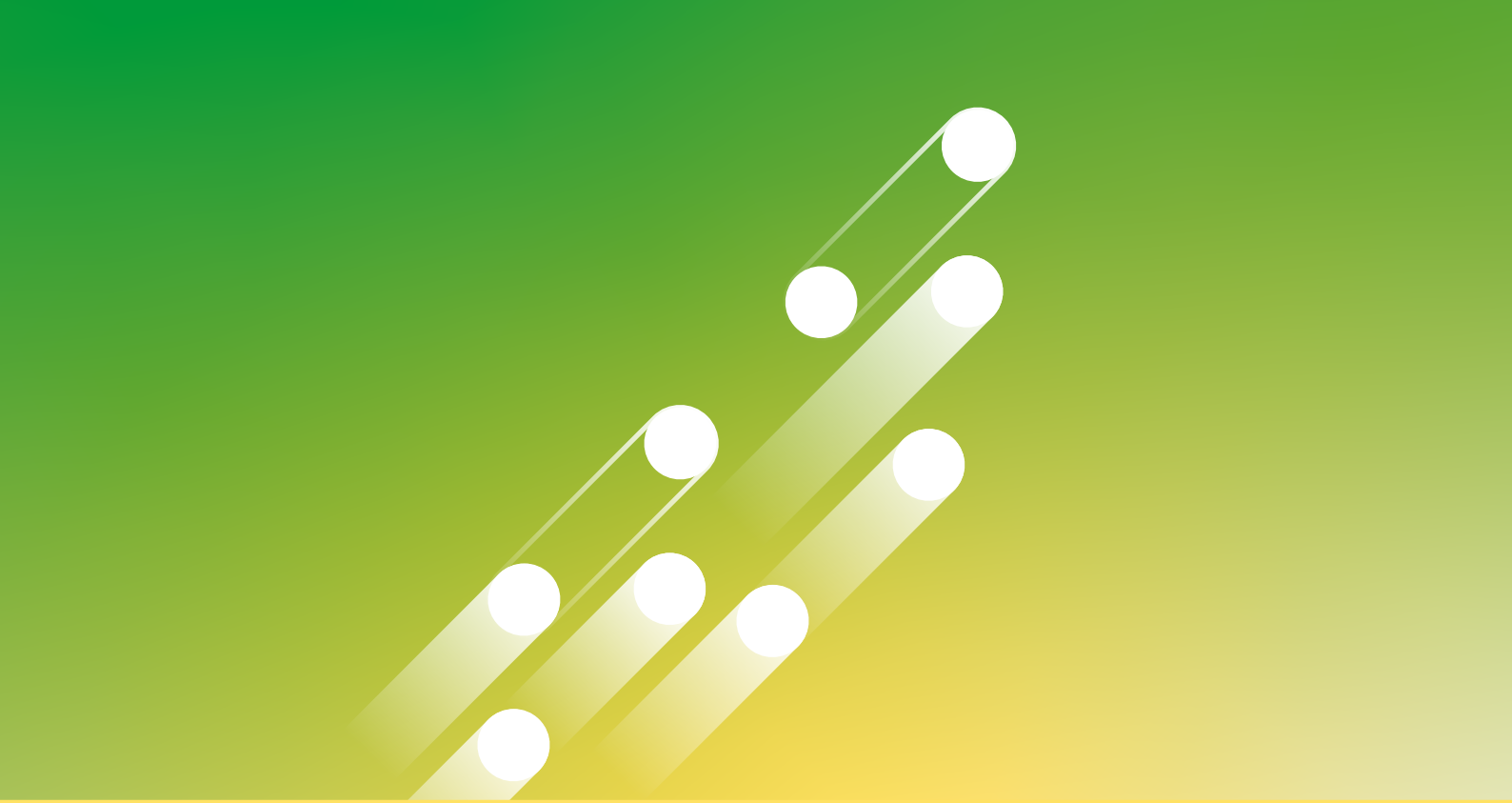
E N S E M B L E

*p.8* — **L'édito du Président**

*p.10* — **Le mot de la Secrétaire Générale**

*p.12* — **L'année en bref**

*p.15* — **Les chiffres clés des adhérents**



Une année d'actions communes avec  
nos adhérents et en lien avec des partenaires ;

Des actions de plaidoyer et d'influence  
en France et en Europe ;

Une participation renforcée aux travaux  
de l'ESS car nous en sommes parties prenantes !

Des positions mutualistes portées auprès  
de France Assureurs, naturellement !

Dialoguer avec des organisations représentatives  
et en particulier, celles représentant  
les entités à but non lucratif.

# L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

**THIERRY MARTEL**

PRÉSIDENT DE L' AAM - ASSOCIATION DES ASSUREURS MUTUALISTES

Mesdames et Messieurs les administrateurs,  
Chers collègues,

**Comme chaque année, le rapport annuel de notre association est l'occasion de faire le point sur les douze mois écoulés, d'identifier les défis à venir et d'affirmer collectivement les valeurs qui nous unissent.**



**L'année 2024 a été marquée par une instabilité politique persistante**, freinant l'avancée de nombreux chantiers assurantiels majeurs. La question de l'assurabilité, en particulier face aux risques climatiques et aux émeutes, s'est imposée comme un sujet prioritaire. Mais ce n'est qu'en début d'année 2025 que le Gouvernement a présenté son Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3), auquel les assureurs mutualistes ont contribué avec des propositions concrètes pour garantir une couverture accessible sur l'ensemble du territoire.

Les rapports Dagès-Chrétien et Husson ont permis de faire émerger des pistes d'action encourageantes à destination des collectivités locales. Le « Roquelaure de l'assurabilité » pose les fondations d'un dispositif d'accompagnement pour les communes en difficulté. En revanche, sur le front de l'assurabilité des émeutes, les travaux sont encore en friche. Ce sujet devra être traité avec détermination dans les mois à venir. Sur tous ces enjeux, nous restons convaincus que seule une mutualisation renforcée, appuyée par l'implication de la puissance publique, permettra de préserver l'accès à l'assurance là où la réassurance privée se désengage.

Sur le versant des assurances de personnes, plusieurs débats structurants occupent la scène : le financement de l'industrie de défense, l'encadrement des frais, ou encore la dynamique des dépenses de santé dans un contexte de rigueur budgétaire.

Ce cadre économique contraint pèse sur notre secteur, et l'on observe déjà les premiers signes d'une pression fiscale accrue, avec l'instauration d'une surtaxe d'impôt sur les sociétés pour les exercices 2024-2025. L'horizon budgétaire pour 2026 s'annonce tout aussi incertain.

À cette tension économique s'ajoute une pression consumériste croissante, portée par des débats parlementaires sur l'interdiction du démarchage téléphonique ou l'encadrement des délais d'indemnisation. Ce contexte nourrit une exigence de pédagogie et de clarté, pour rappeler les fondamentaux économiques et sociaux de notre métier.

Mais les mutations les plus profondes se jouent ailleurs : à Bruxelles. Le centre de gravité des transformations réglementaires s'est définitivement déplacé au niveau européen. Les élections de juin 2024 et le renouvellement des institutions ont ouvert une séquence nouvelle, marquée par des orientations stratégiques prometteuses – simplification normative (OMNIBUS), affirmation de la souveraineté européenne, fléchage de l'épargne vers les investissements stratégiques – dans la lignée des préconisations du rapport Draghi.

Cependant, ces inflexions se heurtent encore à des logiques technocratiques datées, centrées sur la promotion d'une concurrence censée bénéficier au consommateur, mais souvent déconnectée des enjeux de protection et de solidarité. Le poids du lobbying d'acteurs extra-européens, désireux d'accéder aux données et à l'épargne des Européens, n'est pas étranger à cette inertie.

Deux chantiers illustrent ces dérives : FIDA et RIS. Le principe de « value for money » inscrit dans RIS remet en cause l'accès universel au conseil, en risquant de réserver les services d'accompagnement aux épargnants les plus aisés. De même, FIDA, en organisant une ouverture massive des données d'assurance, menace la mutualisation elle-même.

Derrière la promesse de la transparence se cache le risque d'une démutualisation brutale : les bons risques captés par des acteurs numériques, les plus vulnérables laissés aux assureurs traditionnels. Une segmentation par le prix, au détriment de la solidarité.

Face à ces menaces, l'AAM s'est mobilisée avec vigueur. Nous avons été les premiers à alerter sur les risques de FIDA, à sensibiliser les parlementaires européens, et à renforcer notre présence à Bruxelles. L'arrivée, dans les équipes de l'AAM, d'une personne dédiée au suivi des textes européens témoigne de notre engagement. Notre collaboration avec l'AMICE s'est intensifiée et je me réjouis de l'élection récente de Cornélia Federkeil à sa vice-présidence, avec le soutien actif de la FNMF.

Je tiens aussi à souligner le succès croissant des dîners de la Coupole Mutualiste, organisés avec la FNMF. Ces moments d'échanges permettent de porter nos convictions auprès d'un nombre grandissant de parlementaires, autour de ce qui fonde notre modèle : proximité, qualité de service, gestion sur le long terme.

Votre engagement, dans les groupes de travail, les commissions exécutives, ou encore lors des rencontres avec les pouvoirs publics, a renforcé notre association. En 2026, l'AAM fêtera ses 10 ans. Nous pouvons être fiers du chemin parcouru et du rôle que nous jouons aujourd'hui au sein de France Assureurs et auprès des décideurs publics.

Je vous remercie sincèrement pour votre engagement, qui fait la force et l'identité de notre association. Et j'adresse une reconnaissance particulière à celles qui rendent possible notre action collective au quotidien : Cornélia Federkeil, Valérie Blanchard, Karine Roda et Emanuela Melinte.

Avec toute ma considération,  
Le Président de l'AAM

« LES MUTATIONS LES PLUS PROFONDES SE JOUENT AILLEURS : À BRUXELLES. »

## LE MOT DE

**CORNÉLIA FEDERKEIL**  
 SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'AAM



« ASSURABILITÉ,  
 MUTUALISATION,  
 SOLIDARITÉ :  
 LE TRIPTYQUE  
 DE L'ANNÉE 2024. »

Peut-on continuer à tout assurer ? Quelles en sont les conditions ?

L'âge, les zones géographiques d'habitation, l'intensité du changement climatique sont autant d'équations à résoudre pour faire perdurer les fondamentaux de l'assurance à savoir apporter une protection aux citoyens pour leurs risques encourus. Cette question de l'assurabilité des biens et des personnes est au cœur des réflexions qui ont émaillé les discussions de l'année 2024 avec un accent particulier sur les risques liés aux catastrophes naturelles qui ont représentées 5 milliards € de sinistres l'an passé. Ce n'est pas rien si l'on souhaite maintenir un bon niveau de garantie et un modèle économique robuste pour l'avenir et sur le temps long.

Telles furent les questions autour desquelles le président de l'AAM a convié les membres du Bureau, à discuter alors même que l'État lui-même reconnaît que la mutualisation des risques en matière climatique doit s'appuyer sur un partenariat public privé.

Les assureurs mutualistes se sont dits favorables un modèle fondé sur la modulation du niveau de la quote-part du traité de réassurance avec la CCR (caisse centrale de réassurance) selon les zones, très exposées ou moins exposées.

Ils soutiennent la mise en place de l'Observatoire de l'assurabilité en France, qui doit permettre d'objectiver le risque climatique et les zones en tension et de contribuer au maintien d'une offre d'assurance mutualisée sur l'ensemble du territoire, dans un contexte de hausse de la fréquence et de l'intensité des événements de catastrophes naturelles. Les assureurs mutualistes soutiennent la nécessaire durabilité du régime français de catastrophe naturelle qui par la cotisation supplémentaire de chaque contrat habitation permet la prise en charge des sinistres associés à une reconnaissance de leur caractère catastrophique.

Si la mutualisation est commune à l'ensemble des assureurs, car il s'agit de réunir sous une même protection des risques similaires, la solidarité elle, est bien de partager les risques dont les probabilités de survenance ne sont pas les mêmes. Cette solidarité a un coût mais si elle l'emporte au service de tous, elle ne peut résulter d'une bombe tarifaire non maîtrisée qui laisserait des citoyens dans l'incapacité de s'assurer et donc d'être protégés.

Il s'agit bien de démutualisation lorsque l'on aborde le projet de législation européenne FIDA (Financial data access ou open finance) qui souhaite orchestrer l'ouverture des données d'assurance. Livrer les données des sociétaires, c'est prendre le risque de démutualiser les portefeuilles, laisser sur le carreau les plus vulnérables, en somme c'est discriminer ni plus ni moins, en choisissant les meilleurs risques, sans aucun filet de sécurité et sur la seule base du prix.

Ce n'est pas notre vision de l'assurance et encore moins d'une Europe qui protège comme nous l'avons rappelé par notre memorandum AAM aux nouveaux euro-députés, élus en juin 2024.

D'Europe, il en a été beaucoup question en 2024, année électorale, renouvelant le Parlement européen et nommant pour un nouveau mandat l'exécutif, la Commission européenne. C'est aussi 70 textes européens en cours qui impactent directement ou de manière transversale les activités d'assurance. Naturellement, en 2024, la Journée des administrateurs a été dédiée à l'Europe sur le thème de « *Existe-t-il un marché européen de l'assurance* », l'occasion pour l'AAM de rappeler ses prises de positions et de prendre connaissance de la vision française du présent et de l'avenir pour l'Union européenne par le Secrétaire général aux affaires européennes et conseiller du Premier Ministre.

Si l'Europe est une fabrique à législation, il est de notre devoir d'anticiper. C'est la raison pour laquelle l'AAM a fait le choix d'ouvrir un nouveau poste pour la fonction de chargé d'affaires européennes.

L'anticipation a été orchestrée il y a plusieurs années en amont de la révision de la directive « Solvabilité 2 » par la promotion de la reconnaissance des groupes d'assurance à but non-lucratifs tels que les SGAM en France. La publication de la révision en janvier 2025 a permis une étape importante dans la possible reconnaissance par les autorités de contrôle nationale de tels regroupements, qui pourraient être de nature transfrontalière. Il est désormais nécessaire de penser le modèle mutualiste, représentant 33 % des parts de marché de l'assurance européenne, dans son organisation sans actionnaire mais avec les moyens d'apporter des solutions aux risques récurrents que sont en particulier les risques cyber ou bien ceux liés au changement climatique.

En anticipation également, l'AAM a fait le choix de créer en 2024 un groupe de travail consacré à la mise en œuvre de DORA, législation européenne visant la cyber-résilience et la cyber-sécurité. Très impactante en termes organisationnels, financiers, de ressources humaines, cette réglementation nécessite un partage de pratiques qui peut servir à l'ensemble des adhérents.

Créer du lien, des synergies, engager des réflexions communes, c'est l'une des missions de l'AAM. Aussi naturellement, sous l'impulsion de son président,

Thierry Martel et d'Éric Chenut, président de la Mutualité Française, les deux organisations ont décidé de créer la Coupole Mutualiste, dont les premiers dîners se sont réunis en 2024 autour d'experts et de parlementaires français et européens.

Lieu de réflexion et de discussion sur un thème d'actualité cher aux mutualistes dans ce qui les rassemble, le premier de ces dîners a été consacré à l'Europe, puis respectivement au climat et l'assurabilité et enfin, aux actions d'accompagnement offerts par les mutuelles face au vieillissement de la population. Les parlementaires sont toujours plus nombreux, sensibles, il semblerait, à l'action et aux convictions mutualistes.

Côté national, le 5 juillet 2025, l'assurance célèbre les 40 ans de la Loi Badinter qui a remodelé l'assurance automobile en améliorant l'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation en leur assurant une indemnisation intégrale et en accélérant les procédures, sous réserve qu'un véhicule soit assuré. Nous remercions le professeur Bucher pour son article éclairant à ce sujet.

Enfin, l'année 2025 est une année électorale pour l'AAM. Un renouvellement de sa gouvernance a lieu lors de son AG fin juin. Elle participe d'un exercice démocratique et d'une vision de long terme en particulier visant à démontrer la singularité de la famille mutualiste, ses priorités pour les 3 années qui viennent.

Une année qui s'achève c'est l'occasion pour moi de dire tout le plaisir que j'ai au quotidien à travailler au service des adhérents et à les remercier chaleureusement pour leur soutien sans faille, leur conviction, leurs contributions. Un remerciement particulier, pour leur participation, aux dirigeants qui ont quitté le conseil d'administration de l'AAM. Mes plus vifs remerciements au président de l'association, Thierry Martel, qui, par son implication et son écoute, s'attache à donner à l'AAM toute sa place dans le secteur de l'assurance. Je le remercie à titre personnel pour sa bienveillance. Enfin, un grand merci à Valérie Blanchard, mon adjointe, Karine Roda, notre assistante de direction, et Emanuela Melinte en tant que chargée des affaires européennes qui, au quotidien, à mes côtés, avec implication et rigueur, contribuent à la bonne organisation de notre association en engageant des actions au profit de l'ensemble de nos adhérents.



Cornelia Federkeil

# 2024 EN BREF

## JANVIER

Événement AAM / Mutualité Française sur les enjeux et impacts de DORA (Règlement sur la résilience opérationnelle numérique dans le secteur financier) pour le secteur mutualiste avec la participation de l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

25  
01

## FÉVRIER

Rencontre AAM avec Jean-Martin Cohen Solal, en charge d'une mission intitulée « Libérer le plein potentiel du modèle mutualiste. »

13  
02

## MARS

18  
03

Rencontre AAM de l'actualité « assurance et durabilité » relative à la mise en œuvre de la Directive CSRD sur le reporting extra-financier des entreprises.



19  
03

1<sup>er</sup> dîner de la Coupole mutualiste AAM et Mutualité Française « Le mutualisme au service d'une Europe qui protège »



## AVRIL



02  
04

Événement AAM / Mutualité Française sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme



2024 EN BREF

## OCTOBRE

1<sup>ER</sup>  
10

Rencontre de la Commission exécutive de l'AAM avec Jean-Paul Faugère, 1<sup>er</sup> vice-président de l'ACPR – Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Échange AAM et MEDEF sur les dossiers européens.

15  
10

07  
10

Examen du Projet de loi de finances, avis budgétaire sur les crédits pour l'ESS : audition de l'AAM par le député Paul Midy, rapporteur sur le budget de l'ESS dans le PLF pour 2025.

Réponse de l'AAM à la consultation européenne sur la mise en œuvre du principe de proportionnalité en assurance (Directive « Solvabilité 2 »).

## NOVEMBRE

06  
11

3<sup>e</sup> dîner de la Coupole mutualiste AAM et Mutualité Française « *Viellissement de la population, les réponses d'accompagnement mutualistes* ».



28  
11

Journée des administrateurs de l'AAM (JAAM) sur le thème « *Existe-t-il un marché européen de l'assurance ?* ».

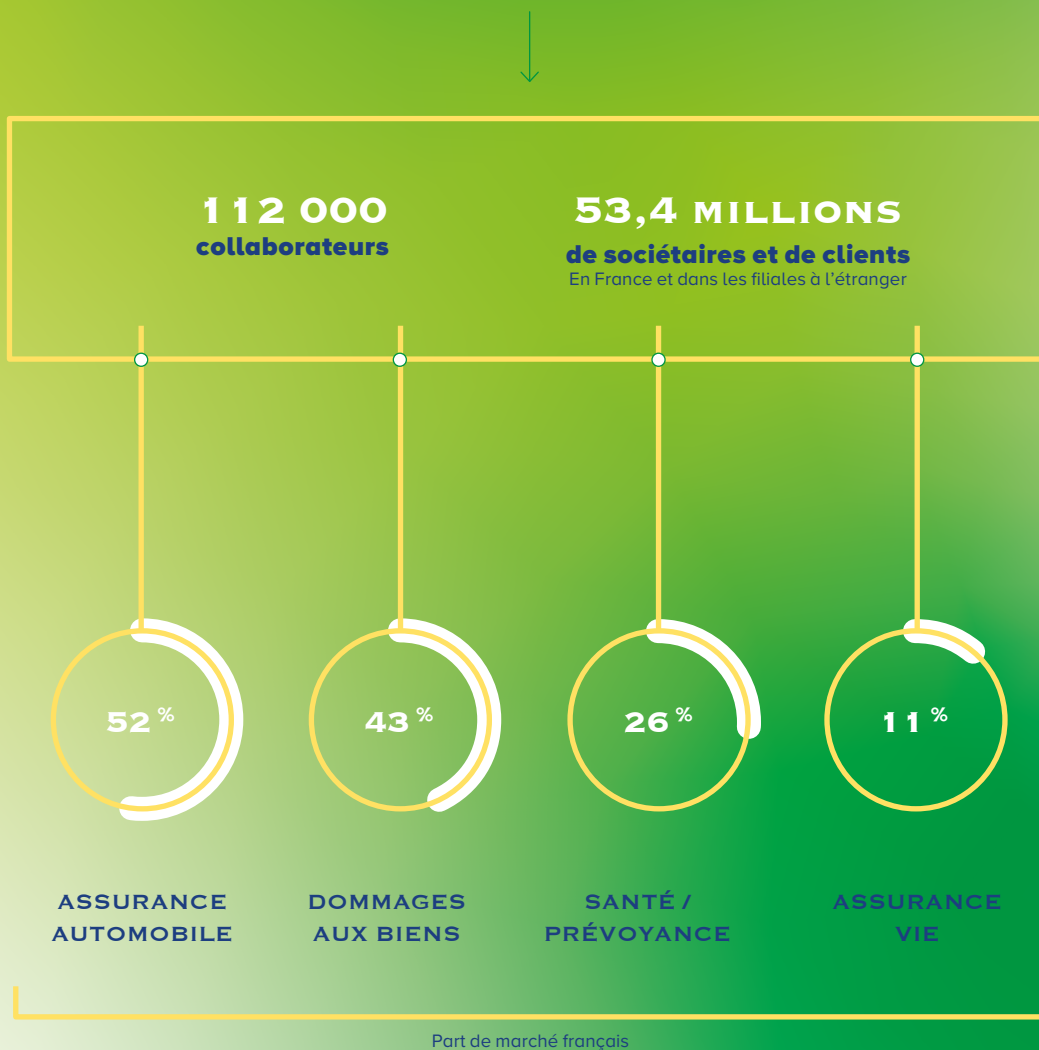


## DÉCEMBRE

10  
12

Événement AAM / Mutualité Française sur l'actualité prévoyance, retraite et épargne.

## CHIFFRES CLÉS DES ADHÉRENTS



# 2

---

## **R A S S E M B L E R**

D A N S N O T R E

D I V E R S I T É

*p.18* — **Le manifeste**

*p.20* — **La charte des valeurs**

*p.21* — **Les adhérents**

*p.22* — **La gouvernance**

*p.23* — **L'équipe**



Échanger, réfléchir, débattre c'est l'ADN  
du mutualisme et de l'AAM !

Des adhérents de tailles différentes sur des marchés  
différents, sur des territoires différents et pourtant...

Pouvoir se rassembler autour de principes et valeurs  
qui répondent aux besoins de la société.

La création d'engagements inscrits en toutes lettres dans :

\_Le Manifeste des assureurs mutualistes de l'AAM

\_La charte des valeurs

# NOS ENGAGEMENTS MUTUALISTES

## POURQUOI SOMMES-NOUS LÀ ET QUI SOMMES-NOUS ?

La crise sanitaire mondiale nous aura rappelés à au moins deux évidences : la première c'est qu'il y a une part considérable d'imprévu dans nos vies ; la seconde c'est qu'elles sont toutes d'une grande vulnérabilité si elles n'en sont pas protégées. Parce que nos existences sont faites de risques à éviter, de difficultés à surmonter, mais aussi d'opportunités à saisir, nous avons besoin les uns des autres, nous avons besoin de protection mutuelle pour nous réaliser, pour nous projeter.

À l'heure où les ménages s'inquiètent pour **leur avenir**, pour **leur santé**, pour **leurs biens**, pour **leur épargne**, trop nombreux sont pourtant les Français qui avancent seuls, à découvert, renonçant à l'assurance.

À l'heure où les entreprises questionnent tout autant leur survie, leur raison d'être et de faire, et afin de répondre à **ce besoin fondamental de protection, nous assureurs mutualistes, rassemblés au sein de l'Association des assureurs mutualistes (AAM), nous tenons ici à réaffirmer nos valeurs et nos principes fondamentaux.**

**Car nous formons des entreprises d'assurance atypiques. Car nous portons chaque jour la conviction et la démonstration que nos modèles mutualistes apportent des solutions à la fois pertinentes et modernes aux attentes de la société, à vos attentes, à vous les millions de personnes qui nous avez rejoints, à vous qui pouvez ou voudrez demain nous rejoindre.**



## VOS ATTENTES SONT ÉCONOMIQUES

Vous attendez d'abord des **offres de protection et d'épargne claires et accessibles, un service de qualité, à un prix que vous estimez juste.**

**Chez nous vous êtes plus qu'un client, vous êtes un sociétaire,** vous faites société avec nous. Nous formons avec les sociétaires et leurs représentants, une communauté unique qui porte collectivement un même projet et une même volonté : celle de se protéger mieux ensemble.

À la différence d'autres assureurs, d'autres sociétés de capitaux, qui reversent une part de leur résultat à un actionariat extérieur, nous n'appartenons qu'à nous-mêmes.

Nous sommes **indépendants, nous n'avons pas d'actionnaires à rémunérer, pas de dividendes à verser.**

Et vos cotisations sont intégralement réinvesties au seul bénéfice de la communauté des sociétaires et de notre compétitivité.

Attentifs à votre pouvoir d'achat, nous pouvons donc vous proposer des contrats d'assurance aux prix les plus équilibrés par rapport à la qualité réelle de votre protection. Et parce que 100 % de vos cotisations servent le collectif, nous pouvons également **garantir une qualité de service élevée,** comme le montrent, année après année, les enquêtes de satisfaction et les taux de fidélisation qui sont parmi les meilleurs du marché.

Vous avez besoin d'être rassurés pour vos biens et placements financiers. **Notre modèle économique ne vise pas la maximisation des profits.** Temps de crise, temps plus serein, nous nous inscrivons **dans le temps long.** Nos entreprises mutualistes sont d'autant plus solides qu'elles n'obéissent pas à des rendements et des logiques de court terme : elles conjuguent à la fois **la performance et la solidarité,** elles ont démontré leur pérennité, et leur force de résilience lors des dernières crises financières et sanitaires.

## VOS ATTENTES SONT CITOYENNES

Aujourd'hui, **la confiance** dans nos institutions et nos systèmes de représentation traditionnels est questionnée. En tant que consommateur, en tant que citoyen, vous avez votre mot à dire, vous voulez être écoutés. Notre modèle mutualiste est ouvert et inclusif. **Il repose sur un principe clé : la démocratie.**

Dans nos collectifs, chaque personne a une voix. En tant que sociétaire, vous pouvez voter pour vos représentants. Vous pouvez vous-même **vous engager dans la gouvernance de l'entreprise**, contribuer à sa vie mutualiste, à sa trajectoire. Votre implication dans la vie de nos entreprises est le fondement et le moteur de notre modèle mutualiste. L'entreprise n'appartient à personne d'autre qu'à ses membres. Grâce à ses sociétaires, la société est dans l'entreprise et l'entreprise ne se vit pas en dehors de la société.

## VOS ATTENTES SONT SOCIÉTALES

Aujourd'hui, vous ne voulez pas d'entreprises qui soient hors-sol, d'entreprises qui, tournées d'abord vers leur seul profit financier, ne considéreraient pas plus largement leurs impacts sur l'environnement. Vous êtes particulièrement sensibles aux **questions écologiques** de nos territoires, et vous affirmez votre préoccupation pour l'avenir de notre planète.

Nous, assureurs mutualistes, n'avons pas attendu les effets de mode pour nous engager au service d'un monde plus durable. Nous sommes également conscients de nos responsabilités pour accompagner plus fortement les transformations nécessaires que vous souhaitez. Cela passe par nos actes, **par nos investissements éthiques et responsables**, mais aussi par l'incitation de notre communauté d'assurés à adopter des comportements plus vertueux.

Vous êtes enfin en attente de lien. Le lien c'est **la proximité, l'accessibilité et l'humanité** dans la relation avec votre assureur. En entrant chez nous, vous rejoignez une société de personnes qui vous ressemblent, une société d'équité et de réciprocité. Vous êtes chez vous. Et parce que vous c'est nous, vous n'êtes pas un « numéro » : vous êtes réellement entendu, accompagné et protégé par de vraies personnes qui, comme vous, savent que vos projets de vie, pour se réaliser, ne peuvent pas être confiés à des machines ou à des prestataires situés au bout du monde. Nous, assureurs mutualistes, sommes présents, au plus près de vous, de vos situations particulières, sur les territoires. Conseillers et agents généraux, en agence ou en centre d'appels, représentants des sociétaires, nous travaillons et vivons en France. Artisans, entrepreneurs, réparateurs, professionnels de la santé et du droit : **nos métiers sont fiers de les mobiliser et de contribuer à la vitalité économique de nos régions.**

## NOS ENGAGEMENTS : DIRE ET FAIRE

Parce que nous sommes des entreprises issues de la société, parce que notre raison d'être c'est de vous servir, parce que vous êtes au cœur de nos modèles, vos attentes économiques, citoyennes, sociétales, trouvent en nous des réponses concrètes et utiles. À l'heure où l'histoire et la société donnent raison à nos modèles d'entreprise trop méconnus, nous, assureurs mutualistes, nous nous engageons à porter nos principes, nos valeurs partout où l'association qui nous rassemble, l'AAM, peut et pourra faire résonner nos voix, vos voix. À l'heure enfin où ce qui est dit et communiqué ne se traduit pas toujours dans ce qui est fait, nous nous engageons, devant vous, avec vous, avec force et sincérité, à rendre compte chaque année à nos sociétaires de ce que nous mettons en œuvre pour concrétiser les valeurs que nous partageons.

« **NOUS SOMMES ASSUREURS, OUI MAIS ASSUREURS MUTUALISTES. PARCE QUE NOUS C'EST VOUS, VOUS TROUVEREZ EN NOUS LES RÉPONSES LES PLUS PERTINENTES À VOS ATTENTES LÉGITIMES DE PROTECTION ET D'ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DE VOS VIES. »**

*L'Association des assureurs mutualistes*

# LA CHARTE DES VALEURS

**Une société d'assurance mutuelle est une société de personnes constituée afin d'assurer les risques apportés par ses sociétaires. Elle a pour objectif de permettre à des individus, personnes physiques ou morales, de s'assurer les uns les autres ; chacun est à la fois l'assureur et l'assuré.**

C'est un modèle économique profondément original, qui apporte une diversité bienvenue.

L'importance prise par les mutuelles d'assurance en France prouve que nos concitoyens y sont profondément attachés. C'est la preuve que l'on peut entreprendre autrement, sans capital social et sans actionnaires à rémunérer. Le modèle mutualiste insiste sur deux dimensions qui lui sont propres par construction la gouvernance démocratique et une vision de long terme. Il comporte aussi des contraintes en termes financiers, ce qui oblige à une gestion efficace et prudente.

Les sociétaires sont la raison d'être d'une mutuelle d'assurance. Cela se traduit par leur implication dans la gouvernance et le fonctionnement de celle-ci. Ainsi, l'Assemblée générale est composée des sociétaires (ou de leurs délégués) qui désignent par et parmi eux les membres du Conseil d'administration au sein duquel est élu un Président. Le sociétaire exerce son pouvoir en votant en vertu du principe « un homme, une voix », quel que soit le nombre de contrats d'assurance souscrits.

**Les mutuelles d'assurance qui adhèrent à l'Association des assureurs mutualistes portent des valeurs de solidarité, proximité et démocratie. Elles s'engagent à :**

**RESPECTER**

l'équité entre les sociétaires ;

**ADOPTER**

une gestion socialement responsable ;

**PROPOSER**

des contrats et services adaptés et conformes à l'intérêt des sociétaires, en délivrant une information claire et précise, en recherchant le meilleur rapport qualité-prix et un accès du plus grand nombre ;

**FACILITER**

la participation et l'implication des sociétaires dans la mutuelle ;

**FAVORISER**

la reconnaissance du modèle mutualiste et de l'économie sociale dans son ensemble au sein de la société ;

**CONTRIBUER**

à une croissance économique durable.

# NOS ADHÉRENTS

## LA FORCE DE L'AAM, ASSOCIATION DES ASSUREURS MUTUALISTES, EST DE...

### RÉUNIR

la très grande majorité des mutuelles d'assurance  
quels que soient leur secteur affinitaire,  
leur sphère d'influence géographique ou  
économique, leur taille ou leur chiffre d'affaires,

### PROMOUVOIR

leurs valeurs,

### SOUTENIR

leurs intérêts, à la fois dans un souci d'égalité  
entre tous et de respect de leurs particularités.

			<b>31</b> adhérents		<b>93</b> sociétés représentées	

# LA GOUVERNANCE DE L'AAM

## LES MEMBRES DU BUREAU

PRÉSIDENT

**THIERRY MARTEL**

GROUPAMA



## 4 VICE-PRÉSIDENTS DONT UN RENOUELEMENT EN COURS

**ADRIEN COURET**

AÉMA GROUPE



**PASCAL DEMURGER**

MAIF



**STÉPHANE DUROULE**

COVÉA



MEMBRES

TRÉSORIER

**STÉPHANE DÉSSERT**

MUTUELLE DE  
POITIERS ASSURANCES



**PIERRE ESPARBÈS**

SGAM BTP



**NICOLAS GOMART**

MATMUT



**SYLVAIN MORTERA**

ARÉAS  
ASSURANCES



*\*La gouvernance de l'AAM est renouvelée fin juin 2025.*

**AÉMA GROUPE**

**Adrien Couret /**

*Suppléant Pascal Michard*

**AG2R LA MONDIALE**

**Fabrice Heyriès /**

*Suppléant Philippe Dabat*

**AGPM**

**Olivier Requin /**

*Suppléant Ugo Marinelli*

**AMF MUTUELLE**

**D'ASSURANCES**

**Lionel Le Gall /**

*Suppléante Raja Ben Taarit*

**ARÉAS ASSURANCES**

**Sylvain Mortera /**

*Suppléant Patrick Bensegnor*

**ASSURANCE MUTUELLE**

**DES MOTARDS**

**Patrick Jacquot /**

*Suppléante Stéphanie Liogier*

**CAISSE MUTUELLE**

**MARNAISE D'ASSURANCES**

**Stéphane Vilain /**

*Suppléante*

*Dorothee Perardel*

**COVÉA**

**Stéphane Duroule /**

*Suppléant Stéphane Cossé*

**GROUPAMA**

**Thierry Martel /**

*Suppléant Jérôme Narbonne*

**IMA ASSURANCES**

**David Pino**

**L'ÉTOILE**

**Olivier Marciaux /**

*Suppléant Emmanuel Lelièvre*

**LE CONSERVATEUR**

**Gilles Ulrich /**

*Suppléant Olivier Meunier*

**MACSF**

**Stéphane Dessirier /**

*Suppléant Nicolas Gombault*

**MAE**

**Stéphane Coste**

**MAIF**

**Pascal Demurger /**

*Suppléant*

*Stéphane Tisserand*

**MAPA**

**Vincent Loizeil /**

*Suppléant Philippe Dubois*

**MATMUT**

**Nicolas Gomart /**

*Suppléante Émilie Bel*

**MONCEAU ASSURANCES**

**Jérôme Sennelier /**

*Suppléant Alexis Burdeau*

**MUTEX**

**Pascal Pigot /**

*Suppléante Mathilde Jung*

**MUTUELLE D'ASSURANCE**

**DES ARMÉES**

**Pascale Seni-Lapp /**

*Suppléant Samuel de Bernard*

**MUTUELLE DE POITIERS**

**ASSURANCES**

**Stéphane Désert**

**MUTUELLE DES**

**ARCHITECTES FRANÇAIS**

**ASSURANCES**

**Vincent Malandain /**

*Suppléant Michel Klein*

**MUTUELLE FRATERNELLE**

**D'ASSURANCES**

**Vincent Boyer /**

*Suppléant Gilbert Peruto*

**SGAM BTP**

**Pierre Esparbès /**

*Suppléant Olivier Bedeau*

**RELYENS**

**Dominique Godet /**

*Suppléante Margaux Bonnet*

**SMACL**

**Corine Gadeau /**

*Suppléant Jean Boyer*

**THELEM ASSURANCES**

**Pascal Féliot /**

*Suppléante Séverine Prin*

L'ÉQUIPE DE L'AAM

**1 — CORNÉLIA FEDERKEIL**  
Secrétaire générale

**2 — VALÉRIE BLANCHARD**  
Secrétaire générale adjointe

**3 — EMANUELA MELINTE**  
Chargée des dossiers européens

**4 — KARINE RODA**  
Assistante de direction




# 3

## **PARTAGER**

### NOS VALEURS

- p.26* — **Zoom sur la journée des administrateurs**
- p.31* — **Focus sur les 40 ans de la loi Badinter**
- p.32* — **Retour sur 2024**
- p.37* — **Les perspectives et projets**
- p.38* — **Les services aux adhérents**
- p.39* — **Les participations extérieures**
- p.41* — **Les liens partenaires**
- p.42* — **La communication de l'AAM**



Développer des synergies entre les adhérents par la mise en place d'actions d'informations et d'outils à leur service ;

Créer des moments de réflexion, par la Journée des administrateurs (JAAM), les groupes de travail, les Rencontres AAM de l'actualité ;

Porter ensemble de nouveaux projets seuls, ou avec des partenaires ;

Faire connaître et reconnaître l'assurance mutualiste par une communication accessible ;

Travailler en Europe avec les homologues au sein de l'Association des assureurs mutualistes et coopératifs en Europe (AMICE) et sur le plan international, avec ceux de la Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance (ICMIF).

# ZOOM SUR LES ACTES

## LA JOURNÉE DES ADMINISTRATEURS #7

EXISTE-T-IL UN MARCHÉ EUROPÉEN DE L'ASSURANCE ?

**L'Association des assureurs mutualistes (AAM) a organisé le 28 novembre, à Paris, sa journée des administrateurs sur le thème : « Existe-t-il un marché européen de l'assurance ? ». Si les contraintes imposées par Bruxelles soumettent les acteurs de l'assurance sur le marché européen à des changements permanents de leur modèle, ces deniers entendent « parler d'une même voix » pour faire reconnaître leurs spécificités.**

### L'EUROPE, FREIN ET OPPORTUNITÉ POUR L'ASSURANCE

Quelles relations l'Europe entretient-elle avec le secteur de l'assurance ? Comment faire valoir la spécificité des assurances au sein de l'Union ? Comment concilier régulation et liberté d'entreprendre ? Voici quelques-unes des interrogations débattues le 28 novembre, à Paris, lors de la Journée des administrateurs organisée par l'Association des assureurs mutualistes (AAM) sur le thème : « Existe-t-il un marché européen de l'assurance ? ».

Premier constat, réalisé par le président de l'AAM. « Nos activités d'assurance sont désormais façonnées davantage à Bruxelles et Strasbourg qu'à Paris. Les réformes qui touchent notre secteur prennent racine au cœur des institutions européennes », a fait valoir Thierry Martel. Et de citer en exemples la révision de la directive Solvabilité 2 et le Financial Data Access (FIDA). Proposé en juin 2023 par la Commission européenne, FIDA est un nouveau cadre d'accès aux données financières qui permettra à des entreprises, via des tiers de confiance, d'accéder à des données financières, dont celles des assureurs.

Pour avoir une idée quantitative de l'intervention de l'Europe dans ce secteur, il faut écouter William Vidonja, Head of Conduct of Business chez Insurance Europe, Fédération européenne d'assurance et de réassurance. « 80 % des lois et des règles auxquelles les assureurs mutualistes doivent aujourd'hui se conformer proviennent de l'Union européenne ». Autre tendance significative : l'augmentation du volume de législation. Ainsi, en 2012, on recensait 12 textes législatifs relatifs à l'assurance. En 2024, ce nombre est de 70...

Ce n'est pas tout. « Ces 70 textes, qui sont des réglementations ou des directives, sont en quelque sorte la partie visible de l'iceberg. Car il faut ensuite les clarifier puis les transposer dans le droit national. Ces interventions multiplient de fait le nombre de réglementations au niveau européen », explique cet expert.

D'autres causes permettent de saisir cette inflation législative. En premier lieu, l'augmentation du nombre de régulateurs, notamment des directions générales et des autorités de supervision lesquelles « créent du droit ». En second lieu, la volonté politique de chaque Commission de mettre en œuvre son agenda, comme le souligne François Lafarge, enseignant-chercheur à l'Institut national du service public (INSP). Pendant cinq ans, chaque Commission va donc « produire de la norme et fort est de constater que les États membres n'arrivent pas à bloquer ce sur-activisme ».

#### DES QUESTIONNAIRES DE 14 PAGES !

Ainsi, l'Europe apparaît comme une instance à rajouter de la norme, au risque d'aboutir à un alourdissement préjudiciable des procédures, même si l'intention initiale peut se justifier. Prenons le cas de la Stratégie d'investissement de détail (RIS, en anglais), proposée en mai 2023. Comme l'explique l'eurodéputée Stéphanie Yon-Courtin, rapporteure du texte de la RIS, l'objectif est de « bâtir l'Europe de l'épargne et de l'investissement », à l'heure où les financements publics sont insuffisants pour faire face aux défis de la transition écologique, de l'évolution démographique (et donc de la problématique des retraites), ou encore de la révolution numérique.

## « 80 % DES LOIS ET DES RÈGLES AUXQUELLES LES ASSUREURS MUTUALISTES DOIVENT AUJOURD’HUI SE CONFORMER PROVIENNENT DE L’UNION EUROPÉENNE. »

Ainsi, la finalité de la Commission est d’inciter les citoyens européens à investir dans les marchés de capitaux, et donc à souscrire des produits d’assurance et d’épargne. La RIS « sera le fil conducteur des instances européennes pendant cinq ans », assure Stéphanie Yon-Courtin.

Mais sa mise en œuvre actuelle menace l’atteinte de cet objectif. « Alors que l’on attendait des simplifications de la part de la Commission en termes d’accès des consommateurs aux conseils et aux produits d’investissement, on voit se réaliser l’inverse. En effet, les règles proposées par Bruxelles vont rendre ces accès beaucoup plus compliqués qu’aujourd’hui. En guise d’illustration, il faut savoir que les questionnaires que les distributeurs devront soumettre aux consommateurs feront plus de 14 pages ! Les distributeurs seront également forcés de remettre aux consommateurs plus de 350 types d’informations sur la base du droit européen ! Il va sans dire que tout cela est particulièrement dissuasif pour les citoyens », regrette William Vidonja.

### ASSIMILATION DE L’ASSURANCE AU SECTEUR FINANCIER

La sur-régulation n’est pas l’une des seules caractéristiques du fonctionnement de l’Union européenne. Dans un autre registre, Bruxelles passe parfois outre les prérogatives de ses États membres. Ainsi, a déploré Thierry Martel, le principe de subsidiarité n’est pas toujours respecté. « Trop souvent, les décisions sont centralisées, éloignant les institutions des réalités locales. L’EIOPA [Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles, ndlr], par exemple, cherche à intervenir directement, réduisant le rôle des régulateurs nationaux ». Tout aussi délétère, l’assimilation de l’assurance au secteur financier. « Les réglementations sont pensées pour les banques. Elles sont inadaptées à nos spécificités, freinant innovation et compétitivité », juge Thierry Martel.

De surcroît, la volonté de la Commission de miser sur la concurrence pour obtenir une baisse des prix n’est pas sans effets pervers, au détriment des plus modestes. FIDA, par exemple, obligera les assureurs à fournir les données de leurs clients et produits à des parties tierces, comme d’autres assureurs ou insuretechs, qu’ils soient installés en Europe ou hors de l’Union. Cette initiative de la Commission, en cours de discussion, n’est pas exempt de risque de démutualisation du marché de l’assurance. En effet, les Gafam ou les Big tech chinoises pourraient avoir la tentation de segmenter le marché pour ne conserver que les « bons » risques.

### MÊMES NORMES POUR 27 MARCHÉS DIFFÉRENTS

Dans ce contexte, comment passer d’une « Europe des contraintes » à une « Europe des opportunités », selon les expressions de Thierry Martel ? En d’autres termes, quels sont les leviers à actionner pour que l’Europe de l’assurance devienne une réalité ? Tout d’abord, stopper l’inflation réglementaire actuelle. C’est d’ailleurs l’une des recommandations du rapport de Mario Draghi sur la compétitivité européenne, remis en septembre 2024 à la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen. Cet ancien président de la Banque centrale européenne (BCE) juge nécessaire une simplification administrative, et appelle à la création d’un commissaire européen à la simplification.

« La sur-régulation actuelle est un frein. Tout récemment, on sent bien une inflexion de la Commission d’aller vers plus de simplification, il faudra poursuivre en ce sens », estime Nicolas Gomart, directeur général du groupe Matmut.

Un frein et aussi un coût. « Pour une PME de l'assurance, comme le groupe Relyens qui comprend 1200 personnes, il faut des équipes disproportionnées pour gérer la conformité », fait valoir Dominique Godet, directeur général du groupe Relyens. Avec une difficulté supplémentaire pour un acteur souhaitant s'investir en Europe : la disparité de transposition des directives européennes selon les pays, ce qui impose de devoir s'adapter à législation de chaque État. « Cette situation est source de lourdeur et d'incohérence. Je prendrai l'exemple de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive, ndlr) qui n'est pas transposée dans 17 pays, dont l'Allemagne, alors qu'en France, nous avons accéléré cette transposition », note Florence Lustman, présidente de France Assureurs.

#### « PARLER D'UNE MÊME VOIX »

Pour promouvoir une Europe de l'assurance, c'est au niveau politique qu'il convient d'agir. « Il est nécessaire de parler d'une même voix », assure Evelyne Massé, première secrétaire adjointe de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). L'histoire est d'ailleurs en marche, car, comme l'a souligné Florence Lustman, si l'Europe de l'assurance est encore à construire, l'Europe des assureurs est une réalité.

« France Assureurs a de multiples relations avec d'autres assureurs européens afin d'être plus actif pour peser auprès de Bruxelles. Par ailleurs, nos assureurs français sont présents dans les travaux d'Insurance Europe. Je constate une volonté commune de peser plus fort sur les décisions européennes, car, comme il a été dit, les textes impactant les activités d'assurance émanent de nombreuses directions générales de la Commission européenne. Or, celles-ci ne comprennent rien à l'assurance et leurs décisions heurtent nos business-models. Il est donc nécessaire d'agir en commun pour défendre nos spécificités, et je dirai pour notre survie ».

Autre voie, celle des produits, sachant que les assureurs évoluent dans un contexte particulier résumé par Nicolas Gomart. « 27 pays au sein de l'Union, ce sont 27 marchés nationaux différents mais assujettis aux mêmes normes ». Certes, répond Evelyne Massé, si les besoins diffèrent d'un État à un autre, rien n'empêche un assureur français de proposer son offre. « C'est pour cette raison qu'a été créé le passeport européen, qui permet à un organisme agréé en France de développer ses activités dans un autre État membre », a-t-elle expliqué.

## « LA SUR-RÉGULATION ACTUELLE EST UN FREIN. »

« Notre matière première, c'est le risque, et le risque n'a pas de frontière. Lors de la pandémie du Covid, nous avons accompagné les systèmes de santé italien, espagnol et français en apportant des réponses qui étaient peu ou prou identiques car le risque était le même. Par ailleurs, Relyens met en relation les acteurs de la santé en Europe pour engager une réflexion commune sur le risque. C'est ainsi que nous participons à la construction de l'Europe, non par les instances bruxelloises, mais par la base », explique Dominique Godet.

---

## EUROPE : UN MOMENT PARADOXAL

### **Le secrétaire général des affaires européennes et conseiller Europe du Premier ministre, Emmanuel Puisais-Jauvin, a exposé les évolutions de l'Union et les défis auxquels l'Europe doit faire face.**

En 2024, l'Union européenne se situe à un moment de son histoire qu'Emmanuel Puisais-Jauvin, secrétaire général des affaires européennes (SGAE), qualifie de « *paradoxe* ». « *D'un côté, explique le conseiller Europe auprès du Premier ministre, l'Union a énormément évolué au cours des dernières années, et pour autant les défis sont colossaux en début de mandature* ».

Parmi les évolutions majeures, une accélération des prises de décision. « *Si on avait dit il y a cinq ans, que l'Union européenne mutualiserait l'achat de vaccins contre le Covid, pour le bénéfice de tous les Européens, cela, je pense, aurait suscité beaucoup de scepticisme. Par ailleurs, pour la première fois de son histoire, l'Europe a organisé le premier emprunt commun, dans le cadre du plan de relance, à hauteur de 800 milliards d'euros. On aurait pu en douter, on l'a fait!* », fait-il valoir. Dans un autre registre, Emmanuel Puisais-Jauvin rappelle qu'il n'a pas fallu « *plus de trois jours* » à l'Union pour décider de financer des armes létales au bénéfice de l'armée ukrainienne.

Seconde évolution notable : la volonté des États membres de sortir de la dépendance dans des domaines stratégiques. Ainsi, le Conseil européen réuni en novembre 2022 à Versailles « *a permis de lister des domaines clés comme la santé, l'agriculture, l'énergie* ».

#### **« ATTENTION À LA PASSION DE LA NORME ! »**

Dans le même temps, les défis à venir sont considérables. Outre l'Ukraine, en matière de compétitivité, Emmanuel Puisais-Jauvin appelle à un « *sursaut européen* ». « *Nous sommes dans une situation critique. Le rapport Draghi dresse un constat sévère mais juste. Il y a 30 % d'écart de croissance entre l'Union européenne et les États-Unis, et cela doit nous interpeller. C'est pourquoi les enjeux industriels ont été placés au cœur de l'agenda européen* ».

Autre impératif : le besoin d'un « *choc de simplification* ». Pour le conseiller Europe, ce n'est pas la norme en tant que telle qui est « *condamnée* » puisqu'elle peut avoir une valeur protectrice. Pour autant, met-il en garde, « *attention à la passion de la norme! Sans la norme, la technologie est aveugle, mais sans la technologie, la norme est impuissante. C'est vrai pour tous les domaines* ». Dès lors, propose Emmanuel Puisais-Jauvin, « *il faut revisiter les normes adoptées et être vigilant sur les normes en cours de négociation* ».

Et enfin, en la matière, s'interroger sur la production de nouvelles normes. « *Il faut revenir aux principes de base du Traité de l'Union européenne comme la subsidiarité et la proportionnalité. On a parfois le sentiment que ces principes ne sont pas complètement respectés. La subsidiarité nécessite de s'interroger s'il faut une intervention au niveau européen et la proportionnalité est de savoir si les moyens prévus pour atteindre un objectif n'excèdent pas trop l'objectif fixé* ».

**« LE CONSEIL  
EUROPÉEN A PERMIS  
DE LISTER DES  
DOMAINES CLÉS  
COMME LA SANTÉ,  
L'AGRICULTURE,  
L'ÉNERGIE. »**

---

SUITE DES ACTES >

## LE CITOYEN EUROPÉEN : UN ÊTRE EN PUISSANCE

**Pour Jean-Daniel Lévy, directeur délégué de Harris Interactive France, les préoccupations communes des populations des États membres peuvent être le prélude de l'émergence d'une identité européenne. « Dans plusieurs générations », estime-t-il.**

Un marché unique de l'assurance en Europe supposerait l'existence d'un consommateur européen, et par la même d'un citoyen européen. Mais quels rapports actuels les citoyens entretiennent-ils avec l'Europe ? Trois constats émergent.

Premier constat : l'image de l'Europe s'améliore progressivement. « *Nos différents sondages montrent une progression tendancielle plutôt positive de l'Europe* », indique Jean-Daniel Lévy, directeur délégué de Harris Interactive France. Toutefois, les 40 dernières années sont marquées par des moments d'adhésion ou de rejet. « *Dans les années 80, début 90, l'adhésion à l'Union européenne était forte. À cette époque, on pensait que l'Europe, c'était la France et donc qu'elle pourrait diffuser au-delà de nos frontières, nos valeurs, nos manières de faire...* », souligne-t-il. Premier point bascule : 2004 avec l'élargissement de l'Union à dix nouveaux pays. « *Les citoyens ont eu le sentiment que le barycentre de l'Europe n'était plus le couple franco-allemand mais s'éloignait vers l'Est* ». Un an plus tard, c'est le « non » qui l'emporte, en France, au moment du référendum sur le traité constitutionnel de l'Europe.

Deuxième constat : l'Europe n'est toujours pas identifiée comme un acteur de recours pour les citoyens. À titre d'exemple, lors des actions des agriculteurs contre l'accord de libre-échange entre l'Union et le Mercosur (Marché commun du Sud), les manifestants en appelaient directement aux autorités françaises pour s'opposer à ce texte.

Troisième constat : en dépit des différences entre les peuples, des convergences émergent. « *Dans nos enquêtes d'opinion auprès des populations des 27 États membres, on relève un nombre de similitudes. Ainsi, la question du pouvoir d'achat est commune à l'ensemble des pays européens, et fait marquant, traverse l'ensemble des catégories sociales et pas uniquement les plus modestes. Autre exemple : la question migratoire. Elle était majeure dans les pays à l'Est de l'Europe et aujourd'hui elle s'étend dans les pays à l'Ouest de l'Europe* », explique Jean-Daniel Lévy.

En conclusion, le citoyen européen existe mais en puissance. Et il faudra certainement, estime-t-il, « *plusieurs générations pour voir émerger une identité européenne* ».

**« DANS LES ANNÉES 80, DÉBUT 90,  
L'ADHÉSION À L'UNION EUROPÉENNE ÉTAIT FORTE.  
À CETTE ÉPOQUE, ON PENSAIT QUE L'EUROPE,  
C'ÉTAIT LA FRANCE ET DONC QU'ELLE POURRAIT  
DIFFUSER AU-DELÀ DE NOS FRONTIÈRES,  
NOS VALEURS, NOS MANIÈRES DE FAIRE... »**

# FOCUS SUR

**CHARLES-ÉDOUARD BUCHER**

AGRÉGÉ DE DROIT PRIVÉ ET DE SCIENCES CRIMINELLES  
PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS NANTES UNIVERSITÉ

## « Les 40 ans de la loi Badinter »

La loi du 5 juillet 1985 tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation fête ses quarante ans. Cette loi, dite Badinter, la seule à porter le nom de l'illustre Garde des sceaux, marque une profonde rupture avec le droit commun de la responsabilité civile applicable, jusqu'à son entrée en vigueur, aux accidents de la circulation. Le souci d'indemnisation des victimes qui l'anime a, en effet, conduit à l'élaboration de solutions inédites. Tout d'abord, la distinction entre la responsabilité contractuelle et la responsabilité délictuelle a été mise de côté. Les dispositions de la loi s'appliquent, en effet, même lorsque la victime est transportée en vertu d'un contrat. Ensuite, les conditions du droit à indemnisation ont été assouplies puisque l'implication du véhicule dans un accident de la circulation fait son apparition. Selon la Cour de cassation, un véhicule est impliqué au sens de la loi dès lors qu'« *il est intervenu à quelque titre que ce soit, dans la survenance de l'accident* ». La seule présence d'un véhicule sur les lieux d'un accident de la circulation est insuffisante mais, en revanche, une participation même limitée au processus accidentel suffit. Enfin, les moyens d'exonération dont le défendeur peut se prévaloir sont extrêmement réduits. Un quasi absolu droit à indemnisation a été institué au profit des victimes qui ne peuvent se voir opposer la force majeure ou le fait d'un tiers par le conducteur ou le gardien du véhicule ni même leurs propres fautes sauf si celles-ci revêtent un caractère inexcusable. Il en va différemment des conducteurs dont la faute, même légère, aura pour effet de limiter ou d'exclure leur droit à indemnisation.

Quarante années après sa promulgation, la lettre de la loi n'a pas bougé. Sa permanence ne doit toutefois pas masquer les diverses tentatives pour la faire évoluer. Plusieurs avant-projets, projets et propositions de loi se sont succédés pour tenter d'élargir son champ d'application. Celui-ci pourrait être étendu aux accidents dans lesquels sont impliqués des chemins de fer et des tramways même circulant sur des voies qui leur sont propres. L'exclusion, qui figure actuellement à l'article 1<sup>er</sup> de la loi, serait ainsi supprimée. Mais c'est surtout son régime qui pourrait être retouché. La différence de traitement entre les victimes conductrices et non conductrices instituée par l'article 4 du texte est assez régulièrement discutée. Néanmoins, la Cour de cassation, saisie d'une demande de transmission d'une question prioritaire de constitutionnalité au Conseil constitutionnel, n'y avait pas fait droit en ces termes : « *la loi du 5 juillet 1985 a instauré un droit à indemnisation pour toutes les victimes d'accidents de la circulation et que, pour des motifs d'intérêt général, notamment de sécurité routière, seule la propre faute de la victime conductrice est de nature, sous le contrôle du juge, à limiter ou à exclure son droit à indemnisation* » (Civ. 2<sup>e</sup>, 16 déc. 2010, n° 10-17.096 ; Bull. QPC n° 10).

La réponse à donner à la question de savoir si des modifications seront, dans un avenir proche, apportées à la loi Badinter n'est donc pas évidente. Cette loi traversera probablement les décennies à venir sans changement comme elle vient de le faire pendant quarante années.

# RETOUR SUR

2024

Si l'AAM a vocation à être le « hub » du mutualisme au service de ses adhérents, l'activité législative et réglementaire, dense et impactante pour les mutuelles d'assurance en 2024, a été l'occasion de renforcer la mise en commun des ressources, de travailler de concert auprès d'acteurs institutionnels et des pouvoirs publics et d'émettre des positions originales.

Parmi les dossiers mutualistes qui ont fait l'objet d'une discussion approfondie lors de l'année 2024, on relèvera :

## SUR LE PLAN...

...**NATIONAL** p. **33** ...**EUROPÉEN** p. **35**

# SUR LE PLAN NATIONAL

## ASSURER LA PÉRENNITÉ DU RÉGIME D'INDEMNISATION DES CATASTROPHES NATURELLES

Les événements naturels en France ont coûté 5 milliards d'euros aux assurances en 2024, c'est la 9<sup>e</sup> année la plus coûteuse pour la profession. Ils concernent principalement les assurances de dommages aux biens qui sont très largement représentées par les assureurs mutualistes.

L'année 2024 a été marquée par la remise officielle aux précédents ministres de l'économie et des finances, Bruno Le Maire, et de la transition écologique, Christophe Béchu, du rapport de mission de Thierry Langreny sur l'assurabilité des risques climatiques en avril, qui a proposé plusieurs recommandations visant à adapter le système assurantiel face aux risques climatiques. Dans le prolongement, Bruno Le Maire a demandé à la CCR (Caisse centrale de réassurance) de travailler à la mise en place d'un Observatoire du risque climatique, outil qui vise à cartographier la présence des assureurs dans les zones les plus exposées aux catastrophes naturelles, et à terme contribuer au maintien d'une couverture assurantielle sur l'ensemble du territoire.

Côté Parlement, les initiatives parlementaires se sont également multipliées, avec notamment la proposition de loi de la sénatrice Christine Lavarde adoptée en 1<sup>re</sup> lecture au Sénat en octobre et désormais reprise par le député Vermorel à l'Assemblée nationale. La proposition de loi vise à améliorer le financement du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles, mieux protéger les assurés et renforcer la politique de prévention des risques naturels majeurs.

Le Gouvernement a également élaboré tout au long de l'année dernière un nouveau PNACC-3 (Plan national d'adaptation au changement climatique), qui vise à préparer la France à +4°C. Plusieurs fois décalée dans le temps, sa présentation officielle a eu lieu le 10 mars 2025.

Dans le cadre de la construction de ce PNACC-3, l'AAM a souhaité répondre à la consultation publique en ligne, en mettant en avant son attachement au régime français d'indemnisation des catastrophes naturelles et à sa pérennisation.

L'AAM porte plus particulièrement deux mesures :

- La mise en place de l'Observatoire de l'assurabilité en France, piloté par CCR, qui doit permettre d'objectiver le risque climatique et les zones en tension et de contribuer au maintien d'une offre d'assurance mutualisée sur l'ensemble du territoire, dans un contexte de hausse de la fréquence et de l'intensité des événements de catastrophes naturelles.
- La mise en place d'un mécanisme de modulation du niveau de la quote-part du traité de réassurance avec la CCR selon les zones.

### UNE SIMPLIFICATION À BON ESCIENT

Le projet de loi de simplification de la vie économique a été présenté en Conseil des ministres le 24 avril 2024. Il contient un large éventail de mesures visant à simplifier la vie des entreprises, notamment en diminuant certaines lourdeurs administratives et démarches jugées trop chronophages et/ou complexes. Certaines mesures visent plus particulièrement l'assurance avec notamment la généralisation de la motivation d'une résiliation à l'initiative de l'assureur pour tous les contrats, l'augmentation du préavis à six mois en cas de résiliation d'un contrat par l'assureur pour les collectivités territoriales et leurs établissements, la résiliation infra-annuelle pour les petites entreprises pour certains contrats d'assurance de dommages, l'encadrement des délais d'indemnisation des assurés pour les dommages causés aux biens et la création d'un pouvoir d'injonction sous astreinte exercé par l'ACPR en cas de non-respect des délais d'indemnisation.

Si une amélioration des délais de traitement des demandes des assurés peut s'entendre, la mise en place de délais trop courts est irréaliste.

Lors des débats, l'AAM a porté plus particulièrement deux demandes :

- D'une part, la possibilité pour les TPE/PME d'une résiliation infra-annuelle de leurs contrats professionnels risque de fragiliser ces acteurs et être source d'incertitude, certains professionnels se retrouveront sans couverture et/ou à des conditions moins favorables ;
- D'autre part, l'émission des dettes subordonnées pour les assureurs mutualistes doit être facilitée, en permettant son approbation par le seul conseil d'administration, sans devoir convoquer une Assemblée générale. L'amendement a été considéré irrecevable par le Parlement mais reste une demande de bonne gouvernance pour l'équilibre financier des assureurs mutualistes.

#### **ANTICIPER LA MISE EN ŒUVRE DE DORA**

Le règlement européen sur la résiliation opérationnelle du secteur financier (DORA) du 14 décembre 2022 est entré en vigueur le 17 janvier 2025.

Son objectif est de trouver les bons outils pour lutter contre les cyber-risques et les cyber-attaques, mettre en place des sécurités robustes et une organisation résiliente.

Des normes techniques réglementaires ont apporté des précisions sur des points centraux de la réglementation.

En avance de phase, l'AAM a mis en place un groupe de travail ad hoc dont le pilotage est assuré par le Groupe Matmut. L'objectif est à la fois d'analyser et décrypter les mesures afin d'anticiper leur mise en œuvre, de partager les pratiques, et d'échanger sur les éventuelles interrogations soulevées par la réglementation.

Cette préparation à la mise en œuvre de DORA est d'autant plus nécessaire, dans un contexte où les cyberattaques se multiplient, et ce, quelle que soit la taille des entités visées.

Cet accompagnement de l'AAM auprès de ses adhérents se poursuit en 2025 avec 3 ateliers, coorganisés avec la Mutualité Française.

# SUR LE PLAN EUROPÉEN

## ÊTRE UN GROUPE MUTUALISTE D'ASSURANCE AU NIVEAU EUROPÉEN

Les groupes mutualistes sont divers dans leur organisation au sein même des pays de l'Union européenne. Leur version très intégrée, avec des critères de gouvernance, de solidité financière solidaire, comme les SGAM (Société de groupe d'assurance mutualiste) est pratiquement singulière. Les groupes horizontaux pour les structures à but non-lucratif sont enfin reconnus par la directive révisée de Solvabilité 2 parue le 8 janvier 2025. Un statut n'existe pas encore comme cela peut l'être en France mais les outils de reconnaissance par les autorités de contrôle nationales sont bien inscrits dans la législation européenne. L'AAM a deux objectifs recherchés : la création de groupes mutualistes transfrontaliers pouvant répondre aux défis des risques de grands ampleurs, catastrophes climatiques, cyber-risques et changements démographiques. C'est aussi, la reconnaissance du modèle mutualiste, de sa résilience. Cette forme d'organisation répond depuis des décennies, partout en Europe, aux besoins des populations. Sur la forme, la Commission européenne doit produire des textes réglementaires sur les groupes transnationaux mutualistes d'ici à la fin de l'année afin de spécifier la reconnaissance explicite, en n'en faisant la règle, de la convention constitutive entre les membres. L'AAM a répondu à la consultation sur le projet de texte réglementaire. Il reste à promouvoir un statut de SGAM européenne, étape qui constitue notre horizon de reconnaissance de l'assurance mutualiste et de son efficacité.

### DÉFENDRE UN CADRE PROTECTEUR POUR L'ASSURÉ FACE À L'OUVERTURE DES DONNÉES

En juin 2023, la Commission européenne a présenté sa proposition de législation intitulée FIDA (Règlement sur l'accès aux données financières) pour faciliter l'ouverture des données du secteur financier, dont l'assurance.

L'AAM a dès le début signalé les dangers associés à cette initiative, notamment l'absence de protections suffisantes contre les abus de l'utilisation des données par les GAFAM et d'autres acteurs tiers. Le périmètre trop large du texte pourrait également encourager des pratiques de sélection opportuniste des risques

par de nouveaux acteurs, qui choisiraient uniquement les clients les moins coûteux à assurer, laissant de côté les profils plus vulnérables ou les exposant à des primes élevées, ce qui déstabiliserait le système assurantiel et favoriserait la démutualisation.

Grâce à son Groupe de travail destiné aux questions Numériques, l'AAM a pu promouvoir des positions lors du processus législatif sur FIDA. Ainsi, avec le soutien des membres de ce groupe de travail, l'AAM a pu proposer auprès du Parlement européens des amendements en janvier 2024 portant sur l'ensemble de ses objectifs. L'AAM a par ailleurs pris des positions en vue des présidences belges et hongroises du Conseil de l'Union Européenne.

L'adoption de la position du Conseil sur le règlement FIDA a été votée en COREPER<sup>1</sup> le 4 décembre 2024, ouvrant la voie aux négociations en trilogue, qui réunit, en vue de l'adoption définitive du texte, les trois institutions : la Commission, le Parlement et le Conseil des ministres.

Au vu de la préparation des trilogues qui ont débuté sous la présidence polonaise du Conseil depuis janvier 2025, l'AAM a travaillé, grâce au soutien de ses membres, à des stratégies d'influence en amont et pendant les trilogues. Dans ce cadre, elle a fait part à l'ensemble des eurodéputés de la Commission ECON, des messages clés relevant les dangers de FIDA sur la souveraineté et la compétitivité de l'UE, sur la solidarité du modèle assurantiel, sur la liberté des consommateurs, ainsi que les investissements en Europe et demandant le retrait du texte pour ces motifs.

L'AAM ne relâchera pas la pression sur ce texte pendant la suite des trilogues et continuera son influence offensive auprès des présidences du Conseil de l'UE et des eurodéputés.

<sup>1</sup> - COREPER, comité regroupant les représentants des différents pays de l'UE et dont la fonction est de préparer les décisions prises en conseil de l'Union Européenne.

### RENFORCER UNE APPLICATION ÉQUITABLE DE LA PROPORTIONNALITÉ DANS SOLVABILITÉ 2

La révision de la Directive Solvabilité 2, aborde un large éventail de sujets, dont l'adaptation de la solvabilité des assureurs à l'environnement économique et le soutien à la transition écologique. Parmi les mesures clés, la révision introduit de nouvelles dispositions sur la proportionnalité, permettant aux assureurs d'ajuster leur conformité à la réglementation en fonction de leur taille et de leurs risques. Cette révision offre notamment des allègements pour les petites et entreprises dites « non-complexes » d'assurance (SNCUs)<sup>2</sup>.

Dans ce contexte, l'EIOPA (Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles) a lancé une consultation en août 2024 sur la mise en œuvre de ces nouvelles mesures.

Conscients des enjeux pour les assureurs mutualistes, la majorité des membres de l'AAM, soumis à Solvabilité 2, ont jugé ce sujet stratégique pour préserver un modèle d'assurance fondé sur la solidarité et la proximité. Ainsi, l'AAM, en collaboration avec la FNMF, ROAM et l'AMICE, a répondu à cette consultation, en soutenant l'approche de l'EIOPA pour la qualification des SNCUs et en appelant à une proportionnalité accessible à toutes les entités, dès que leur profil de risque le justifie.

L'AAM a ainsi réaffirmé son engagement en faveur d'un cadre prudentiel qui tienne compte de la diversité des modèles d'assurance.

La révision de la Directive a été publiée au Journal officiel de l'UE le 8 janvier 2025, et les États membres disposeront jusqu'au 29 janvier 2027 pour la transposer dans leurs législations nationales.

L'AAM continuera de porter la voix du mutualisme auprès des autorités européennes et nationales, afin de garantir que les futures évolutions réglementaires respectent les principes de solidarité et de proximité qui sous-tendent l'assurance mutualiste.

### SOUTENIR UN MODÈLE MUTUALISTE AU SERVICE DES EUROPÉENS

En vue des élections européennes du 9 juin 2024, l'AAM a publié son plaidoyer intitulé « Pour une Europe mutualiste qui protège », appelant les candidats à défendre le modèle mutualiste, fondé sur la solidarité, la démocratie et l'intérêt commun, un modèle pertinent face aux défis rencontrés par les européens.

Les messages clés partagés évoquent :

#### - **Un modèle solidaire et de proximité**

Les assureurs mutualistes reposent sur la solidarité entre sociétaires, réinvestissant leurs excédents pour améliorer les services et la protection. Leur gouvernance démocratique et de proximité garantit des réponses adaptées aux besoins locaux.

#### - **Une réponse concrète aux crises**

Face aux défis climatiques, économiques ou sanitaires, la mutualisation des risques apporte des solutions durables. Elle permet d'accompagner chacun, quelles que soient ses ressources ou sa situation.

#### - **Développer le mutualisme en Europe**

Le mutualisme est actif dans 22 États membres, représentant un tiers du marché de l'assurance. Pourtant, son potentiel est encore freiné. L'AAM appelle à un cadre européen favorable au développement des groupes mutualistes au-delà des frontières.

<sup>2</sup> - Des assureurs de petite taille, offrant des produits simples, et présentant peu de risques.

# PERSPECTIVES ET PROJETS

## UNE PRESSION RÉGLEMENTAIRE TOUJOURS PLUS FORTE

L'importance des dossiers européens et leur impact sur le secteur de l'assurance ne faiblissent pas, et vont continuer à rythmer l'activité de l'AAM, avec des sujets structurants pour la profession : Financial data access (FIDA), stratégie d'investissement de détails (RIS), Union de l'épargne et des investissements (SIU), proposition d'un régime européen de catastrophes naturelles, ou les paquets Omnibus pour la Simplification.

L'AAM reste active pour porter les positions mutualistes. L'équipe s'est étoffée avec le recrutement en charge des affaires européennes pour mieux suivre et défendre nos positions. L'AAM restera très vigilante aux mesures de simplification qui pourraient faire évoluer le projet FIDA, la RIS ou les obligations de reporting en durabilité. Si le projet FIDA n'a pas fait l'objet d'un retrait par la Commission européenne, comme le souhaitait l'AAM, celle-ci a fait des propositions de simplification qui seront examinées avec attention. L'AAM sera comme toujours force de propositions, fortes dans leur conviction.

Les suites qui seront données à la proposition de l'EIOPA (Autorité européenne de supervision de l'assurance) et de la BCE (Banque centrale européenne) d'un régime européen de catastrophes naturelles sont encore à l'état d'ébauche. Toutefois, la mise en place d'un régime européen ne doit pas remettre en cause notre régime français, dont la pérennité est souhaitée par les assureurs mutualistes.

Au niveau national, la déclinaison de la notion de « value for money », inspirée directement de la RIS alors même qu'elle est encore en cours de négociations au niveau européen, se traduit par la mise en place d'un dispositif national de benchmark des frais des UC en assurance-vie. À la demande du Gouverneur de la Banque de France en décembre dernier, ce dispositif doit s'étendre également aux frais des fonds en euros. Les assureurs mutualistes restent sensibles au traitement des fonds en euros, outil simple, assurant un rendement réel solide. L'AAM restera plus particulièrement vigilante sur ce point et sur l'assurance épargne globalement comme l'utilisation des PER dont le succès doit rester à la main des assureurs et non des gestionnaires d'actifs d'outre-Atlantique.

En assurance dommages, la mise en place de l'Observatoire de l'assurabilité des risques climatiques, piloté par CCR (caisse centrale de réassurance), est attendue. Les assureurs mutualistes y sont favorables afin de faire face à l'augmentation du coût des catastrophes naturelles, et restent attentifs aux travaux en cours et à la publication du 1<sup>er</sup> rapport en 2025.

### STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESS

À l'initiative de la ministre déléguée chargée du Commerce, de l'Artisanat, des PME, et de l'ESS, Véronique Louwagie, une stratégie nationale de développement de l'ESS va être construite tout au long de l'année. Elle fera l'objet d'une concertation avec les acteurs concernés au niveau national et local. L'AAM a d'ores et déjà eu l'occasion d'échanger avec le représentant de la Ministre issu de la DG Trésor, chargé de piloter la démarche de concertation avec les parties prenantes.

Dans le cadre de l'élaboration de cette stratégie, une Conférence des financeurs de l'ESS a été lancée le 29 avril à Bercy. L'objectif est de lever les freins que peut rencontrer le secteur de l'économie sociale et solidaire. Sur ce point, l'AAM défend de longue date, et en accord avec la DG Trésor et l'ACPR, une mesure visant à faciliter l'émission des dettes subordonnées en permettant son approbation par le seul conseil d'administration (au lieu de l'Assemblée générale actuelle). Cette mesure nécessite de trouver le véhicule législatif adapté.

### ACTUALITÉS DE L'AAM : PRÉPARER L'AVENIR

L'année 2025 est une année de renouvellement de la gouvernance de l'AAM, qui aura lieu lors de l'assemblée générale du 27 juin 2025.

La Journée des administrateurs de l'AAM en novembre 2025, destinée aux administrateurs de nos adhérents et aux dirigeants aura pour thème les territoires, où les assureurs mutualistes sont fortement présents, acteurs économiques indispensables de la vie locale.

L'année 2026 sera l'occasion de fêter les 10 ans de l'AAM. Dès à présent, l'association se met en ordre de marche pour célébrer cet événement qui permettra d'analyser les 10 ans passés tant d'un point de vue réglementaire, sociétal, climatique, financier, européen et national et dresser des perspectives pour nos actions futures. Notre mission est de préparer l'avenir où la place du mutualisme doit rester au cœur de notre action.

# SERVICES AUX ADHÉRENTS

## LES OUTILS D'INFORMATION

### VEILLE INFORMATIONNELLE

Chaque semaine, l'AAM transmet à ses adhérents une note d'actualités institutionnelles et contextuelles (le lundi), portant notamment sur les évolutions législatives et réglementaires tant au niveau français qu'europpéen. La revue de presse hebdomadaire (le jeudi) complète l'information de nos membres.

### ABONNEMENTS MUTUALISÉS

L'AAM prend en charge trois abonnements mutualisés dont peuvent bénéficier l'ensemble de ses adhérents :

- L'Observatoire des Innovations et Initiatives dans la banque et l'assurance (O3I);
- L'Observatoire des Nouveaux Acteurs de la Banque et de l'Assurance (NABA);
- L'Observatoire Prospective et Tendances Sociétales (OPTENS).

Une solution fournissant aux abonnés des outils de mise en conformité dans le cadre de la lutte contre le blanchiment est également proposée aux adhérents de l'AAM sur la base d'un contrat-cadre à un tarif négocié annuellement.

## OFFRE DE FORMATION AAM-ROAM ET L'IFPASS

Le partenariat AAM-ROAM et l'IFPASS conclu en février 2020 permet de proposer une offre de formation de 250 modules couvrant l'ensemble du secteur de l'assurance aux administrateurs, collaborateurs, cadres dirigeants et fonctions clés des adhérents. Les formations se déroulent en présentiel ou via « l'Université digitale ».

**Un parcours spécifique  
pour les administrateurs autour de :**

**100 MODULES**

(Solvabilité 2, Distribution en assurance...)  
est également proposé.

En 2024

**+ DE 320 PERSONNES**

(administrateurs, dirigeants  
et responsables de fonctions clés)  
ont été formées.

# PARTICIPATIONS EXTÉRIEURES

## ORGANISATIONS MUTUALISTES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES



À noter que Christophe Ollivier (FNMF) en vient de quitter la vice-présidence. La gouvernance de l'AMICE est renouvelée début juin 2025. L'AAM a souhaité poser sa candidature au poste de vice-président en charge de l'influence.

L'implication européenne de l'AAM se concrétise par son adhésion à l'AMICE (Association des assureurs mutuels et coopératifs en Europe). La nécessité d'une association européenne forte est incontestée dans un contexte d'avalanche réglementaire sur le secteur de l'assurance. Plus de 70 textes européens aujourd'hui impactent l'assurance et la vie quotidienne des Français dans ce domaine. L'assurance mutualiste et coopérative en Europe représente 33 % des parts de marché.

L'AAM participe aux travaux de l'AMICE notamment des groupes de travail « affaires réglementaires » et « numérique ». Cornélia Federkeil (AAM) et Stéphane Cossé (COVEA) sont membres du conseil d'administration de l'AMICE.

Afin de partager sur l'ensemble des propositions et textes législatifs européens, l'AAM et la Mutualité Française ont reçu en février 2024, Belma Yasharova, responsable des affaires réglementaires pour un tour d'horizon des sujets stratégiques pour l'assurance autour de trois thèmes : la distribution, le digital et la finance durable. Ces trois thèmes sont d'une grande actualité considérant le nombre de textes en cours. Cette présentation a accueilli 42 participants.

L'AAM adhère également comme membre associé à l'ICMIF, la Fédération internationale des assureurs coopératifs et mutualistes. Les membres viennent des 5 continents. Par ailleurs, le secrétariat général échange régulièrement avec la CAMIC, association des mutuelles canadiennes. La part des assureurs mutualistes sur le marché mondial de l'assurance était de 26,3 % en 2022 (2021 : 26,0 %).

Sur un plan plus fonctionnel, les adhérents de l'AAM ont décidé de garder leur liberté d'adhérer en direct à l'AMICE et à l'ICMIF ou d'y être représentés via l'AAM.

## UNE REPRÉSENTATION AU SEIN DES INSTANCES DE L'ESS – ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS dite loi Hamon, a reconnu juridiquement et politiquement les sociétés d'assurance mutuelle comme des acteurs de l'ESS. En conséquence, elles sont représentées au sein des instances de ce secteur :

- Au **CSESS** (Conseil supérieur de l'ESS), sont membres, depuis son renouvellement en avril 2025, au titre de l'AAM : Yves Pellicier (MAIF), Patrick Laot (Groupama AURA), Laure Delair (MACIF) et Valérie Blanchard (AAM). L'AAM remercie Patrick Jacquot (Mutuelle des Motards) et Jérôme Narbonne (Groupama), dont les mandats ont pris fin en 2025, pour leur engagement en faveur de l'économie sociale et solidaire.

- À **ESS France** (Chambre Française de l'ESS), instaurée par la loi de 2014, dont le rôle est de représenter l'ESS dans les politiques publiques, sont représentants titulaires : Yves Pellicier / MAIF, Véronique Poncin / AG2R La Mondiale et en tant que suppléants, Adrien Couret / Aéma Groupe et Cornélia Federkeil / AAM. Yves Pellicier occupe le poste de vice-président en charge de la transition écologique. ESS France a connu en 2024, un changement de président. Il s'agit de Benoît Hamon.

- La représentation de l'AAM au sein de **l'UDES** (Union des employeurs de l'économie sociale) : En tant que représentante d'acteurs de l'ESS, l'AAM s'est rapprochée de l'UDES afin d'y adhérer comme membre associé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle y est représentée au sein du conseil d'administration avec une voie consultative. L'UDES a connu en janvier 2025 un changement de président en la personne de David Cluzeau.



## ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE



Thierry Monminoux : vice-président de la MAIF et président de Prévention MAIF, siège au titre de l'AAM au conseil d'administration de Prévention Routière.

# LIENS AVEC LES PARTENAIRES

## LA FÉDÉRATION NATIONALE DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE (FNMF)

L'AAM et la FNMF partagent une vision commune : le rôle central du mutualisme dans la société et comme modèle économique de long terme. Les deux structures organisent régulièrement des événements communs pour leurs adhérents sur des sujets d'actualité.



Ainsi, en 2024, la FNMF et l'AAM ont organisé, en janvier, une Matinée relative à la mise en œuvre de DORA, et en décembre, un événement annuel, la Matinée « *prévoyance, retraite, épargne* ». Dans une volonté toujours croissante de travailler ensemble, l'AAM et la FNMF ont mis en place la Coupole mutualiste, lieu d'échanges et de réflexion pour laquelle 3 dîners-débats ont eu lieu en présence des dirigeants des membres de chaque organisation et de parlementaires français et européens.

## ROAM

Parmi les adhérents de l'AAM, 16 sont également membres de ROAM. Naturellement des liens ont été tissés depuis la création de l'AAM dans l'objectif d'établir des complémentarités nécessaires en termes de services et d'accompagnement à leurs adhérents respectifs mutualistes.

Ceci se traduit par une information réciproque en préalable des Commissions exécutives de l'AAM et de ROAM.

Depuis 2020, un accord a été passé entre les deux associations et l'IFPASS (Institut de formation de la profession de l'assurance) pour une offre élargie à destination des administrateurs et des collaborateurs de leurs adhérents respectifs (*voir page 38*).



# NOTRE COMMUNICATION

Retrouvez ses missions, son histoire, des documents  
en téléchargement de l'AAM sur le site : [www.aam-asso.fr](http://www.aam-asso.fr)  
ou ses actualités directement sur : [www.aam-asso.fr/aam-actualites](http://www.aam-asso.fr/aam-actualites)  
et le manifeste de l'AAM sur son site dédié : [www.engagementsmutualistes.fr](http://www.engagementsmutualistes.fr)

## Suivez-nous sur les réseaux sociaux

L'AAM développe une stratégie simple et adaptée, à la fois BtoB ou Bto C,  
sur ses différents réseaux sociaux afin de promouvoir  
les valeurs du mutualisme grâce à la fois un contenu informatif  
et une fréquence de publication régulière.



Association des Assureurs  
Mutualistes



@AAMutualistes



aa.mutualistes



Association des Assureurs  
Mutualistes

## Retrouvez la JAAM sur notre chaîne YouTube



AAM Association des Assureurs Mutualistes

À la suite de nos Journées des administrateurs – JAAM, qui se tiennent  
annuellement fin novembre, l'AAM publie sur sa chaîne YouTube,  
une courte vidéo de 3 minutes émaillée d'interviews.

En 2024, la JAAM sur le thème de « *Existe-t-il un marché européen  
de l'assurance ?* » a interviewé Thierry Martel (président de l'AAM),  
Florence Lustman (présidente de France Assureurs), Jean-Daniel Levy  
(directeur délégué d'Harris interactive France) et Évelyne Massé  
(Première secrétaire générale adjointe de l'ACPR).










31 rue du Colisée 75008 PARIS  
FR +33 1 53 25 06 72  
[contact@aam-asso.fr](mailto:contact@aam-asso.fr)

[www.aam-asso.fr](http://www.aam-asso.fr)

Retrouvez le Manifeste de l'AAM : [www.engagementsmutualistes.fr](http://www.engagementsmutualistes.fr)

-  AAM Association des Assureurs Mutualistes
-  @aa.mutualistes
-  Association des Assureurs Mutualistes
-  @AAMutualistes
-  Association des Assureurs Mutualistes